Communication

15 décembre 2023

POUR LES ASSEMBLÉES LOCALES

- 1. **Point actualité** n° 8 du Collège central (2023) : Le Point actualité n° 8 du Collège central (2023), qui est paru sur jw.org le 15 décembre 2023, contient la communication suivante : « Un certain nombre de filiales dans le monde nous ont écrit pour nous faire savoir que beaucoup continuent de se demander si oui ou non il est approprié pour un frère nommé de porter la barbe. Après avoir considéré la question dans la prière, le Collège central a conclu qu'il fallait clarifier la question.
- 2. « Le Collège central ne voit pas d'objection à ce qu'un frère porte la barbe. Pourquoi ? Parce que la Bible ne condamne pas le port de la barbe. De plus, au fil du temps, nous avons remarqué que dans de nombreux pays, il est acceptable que les hommes qui occupent un poste à responsabilité dans le monde des affaires ou au sein d'un gouvernement portent la barbe. Ainsi, porter ou non la barbe est une décision personnelle. Les conditions requises pour qu'un frère soit nommé assistant ou ancien sont fondées sur sa spiritualité, et non sur le fait qu'il porte la barbe ou non.
- 3. « Cette ligne de conduite s'applique également aux serviteurs spéciaux à plein temps au Béthel et à ceux dans le territoire, comme les pionniers spéciaux, les missionnaires et les responsables de circonscription. En accord avec Romains 14:4, ni les anciens ni aucun autre chrétien ne devrait juger un frère qui choisit de porter la barbe. Nous savons que ces indications nous aideront à rester sur nos gardes contre tout ce qui pourrait causer des divisions au sein du peuple de Jéhovah. »